

**A RETOURNER AU  
SERVICE ENSEIGNEMENT  
*Avant le 13 avril 2018***

**Cadre réservé à l'Administration**

**Certificat de Pré-Inscription**

Ecole : .....

Classe : .....

Enseignant.....

**INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2018/2019**

**Elémentaire**     **Maternelle**

NOM et Prénom de l'enfant : .....

Date et lieu de Naissance : ..... Département : .....

Nationalité : ..... Sexe : .....

Si l'enfant était scolarisé, préciser dans quel établissement : .....Classe.....

Nom et Prénom des responsables légaux : .....

Situation familiale :  mariés     vie maritale     célibataire     divorcés     séparés     veuf(ve)

Adresse de la mère : .....

Adresse du père : .....

Numéro de téléphone domicile : .....portable mère : .....

Adresse e-mail ..... portable père : .....

Numéro d'allocataire CAF ou MSA : .....

Profession de la mère : .....

Nom et adresse de l'employeur : .....

.....TEL.....

Profession du père : .....

Nom et adresse de l'employeur.....

.....TEL.....

Votre enfant présente-t-il une allergie alimentaire :     OUI     NON

Si OUI, préciser les aliments concernés : .....

**Personne à contacter en cas d'urgence (autre que les parents) :**

Nom, prénom, qualité.....TEL.....

L'enfant a-t-il des frères et sœurs ?     OUI     NON

Si OUI, compléter le tableau ci-dessous.

Nom	Prénom	Date de naissance

Je soussigné (e) certifie sur l'honneur l'exactitude de tous les renseignements portés sur ce document.

A LE PONTET, le .....

Signature des parents,

LE PONTET, le.....

Le Maire,

LE PONTET, le.....

La Directrice,

Le Directeur,

**ANNEE SCOLAIRE 2018/2019**

En application des articles L 212-7, L 131-5 et L 131-6 du Code de l'Education, la Ville du PONTET exerce ses compétences en procédant directement à l'inscription des élèves dans les écoles publiques.

Ainsi, toute personne désirant inscrire son enfant en 1<sup>ère</sup> année de maternelle (**enfants nés en 2015**) ou au **CP**, devra déposer son dossier au service Enseignement 4 rue Anicet Achard LE PONTET – Tel : 04.90.39.63.01, pour la rentrée scolaire 2018/2019 **avant le 13 avril 2018**

La même procédure devra être suivie :

- Par les personnes nouvellement installées sur Le Pontet et souhaitant inscrire leur enfant pour la première fois dans la commune,

Ou

- Par les personnes qui ont déménagé à l'intérieur de la commune, qui désirent inscrire leur enfant à l'école dépendant de leur nouveau domicile.

**IMPORTANT :**

*Aucun contact préalable avec les directeurs d'établissements ne sera pris en considération pour l'affectation définitive.*

**PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT :**

***(Tout dossier incomplet sera retourné à la famille).***

- **1 photocopie** complète du livret de famille ou une traduction en français pour les documents rédigés en langue étrangère.
- **en cas de divorce ou de séparation**, joindre la copie de la page du jugement précisant qui a la garde de l'enfant (intégralité du jugement à présenter à l'école lors de l'inscription définitive)
- **1 photocopie** des pages vaccinations du carnet de santé
- **1 enveloppe timbrée** libellée à votre adresse
- l'**original** (à présenter lors du dépôt du dossier) **et une photocopie** d'un justificatif de domicile datant de moins de trois mois pour les familles du PONTET (quittance EDF/GDF, SDEI, contrat de bail ou titre de propriété)
- **Si vous êtes hébergés**, fournir l'**original** (à présenter lors du dépôt du dossier) et la **photocopie** d'une pièce justificative **au nom de l'hébergé** et **à l'adresse de l'hébergeant** (avis de changement d'adresse postale...) ainsi qu'une photocopie **d'un justificatif de domicile de l'hébergeant** (quittance EDF/GDF, SDEI) et une attestation sur l'honneur.
- 1 certificat de radiation (en cas de changement d'établissement).

**Pour les familles non-pontétiennes, remplir l'imprimé réservé à cet effet disponible au service enseignement du Pontet, le faire viser par le Maire de la commune de résidence, puis le joindre au dossier d'inscription.**

Une participation financière dont le montant est fixé par délibération du Conseil Municipal de la Ville du PONTET sera demandée à chaque commune de résidence.

L'inscription sera effective **en fonction des places restant disponibles** après inscription de tous les enfants pontétiens.

Après étude de votre dossier, un certificat de pré-inscription vous sera transmis et devra être remis à la Direction de l'école lors de l'inscription définitive. La Ville du PONTET appliquant une sectorisation des écoles, l'affectation scolaire dépend de votre domicile et du périmètre établi.